



**BUREAU
VERITAS**

**GESTION DE PERSONNEL DE CATEGORIE A et B
INTERVENANT EN ZONE CONTROLEE
DANS LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE**

Risque ----- :	Exposition aux Rayonnements Ionisants
Assujettis ----- :	Toute personne (catégorie A ou B) travaillant en zone contrôlée dans une installation nucléaire de base (INB)
Prestations concernées par la certification :	Interventions en installations nucléaires de base
Caractère obligatoire de la certification - :	Selon les spécifications des exploitants d'INB
Textes de base ----- :	Spécifications du CEFRI et règles des exploitants nucléaires (CEA, COGEMA, EDF...)
Autorité chargée de la délivrance ----- :	CEFRI (Comité Français de Certification des entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements ionisants)
Sociétés du groupe ayant reçu la certification :	CEP Industrie
Périmètre de certification ----- :	Voir page 2/3
Date de délégation ----- :	N° 366 ^E – 05/04/2008
Validité ----- :	4 ans
Responsable du dossier ----- :	Jacques BAVIERE



CERTIFICAT CEFRI

N° 366 E

Délivré à la société :

CEP INDUSTRIE

13-15 rue d'Anjou
BP 10405
95005 CERGY PONTOISE CEDEX France

LE CEFRI ATTESTE QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR ASSURER LA QUALIFICATION ET LE SUIVI DU PERSONNEL DE CATEGORIE "A" OU "B" TRAVAILLANT SOUS RAYONNEMENTS IONISANTS EST CONFORME AUX SPECIFICATIONS DU CEFRI.

La Certification est étendue au PERIMETRE DE CERTIFICATION ci-joint :

Le présent certificat est valable 4 ans à partir du 5 avril 2008 ⁽¹⁾ sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à la société ci-dessus.

Décision du 26 mars 2008

Le Président du Comité de Certification

Francis BRICOUT

(1) : date de certification initiale qui est celle de la décision du Comité de Certification, ou date du renouvellement qui est la date anniversaire de la certification initiale.

